

Réunion du Groupe Loutre national

Jeudi 5 février 2026

Bugeat (Nouvelle-Aquitaine) + visioconférence

Ordre du jour

9h – 9h15 : Actualités diverses du PNA

9h15 – 9h45 : Référentiel méthodologique pour le système de validation automatique des données Loutre de l'ONM, par Fanny Paperin-Carillo (SFPEM)

9h45 – 10h15 : Premiers retours sur le protocole spécifique aux fronts de recolonisation

10h15 – 10h45 : Validation de la carte du type de présence de la Loutre par département & Choix d'une échelle hydrographique pour la réalisation d'une carte de présence de la Loutre

10h45 – 11h15 : Validation d'un protocole de désinfection du matériel de terrain lors des prospections Loutre

11h15 – 12h00 : Informations des régions – Discussions libres

Présents : Mélanie AZNAR (Groupe mammalogique d'Auvergne - GMA), Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Aurélie BISCH (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace - GEPMA), Céline BLIN (Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine – GEML), Bénédicte CANAL (LPO Auvergne-Rhône-Alpes), Matthieu DORFIAC (Charente Nature), Ondine DUPUIS (LPO Bourgogne-Franche-Comté), Camille FRAISSARD (LPO Occitanie – Délégation territoriale Hérault), Olivier HESNARD (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des collines normandes - CPIE 61), Manue JACQUOT (Nature en Occitanie - NEO), Cécile KAUFFMANN (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères – SFPEM), Guillaume LEBLANC (Lorraine Association Nature - LOANA), Anthony LE NOZAHIC (Charente Nature), Damien LERAT (Société d'histoire naturelle d'Autun, Observatoire de la Faune de Bourgogne – SHNA-OFAB), Alexandre MARTIN (LPO Anjou), Emile PONCET (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie), Meggane RAMOS (Groupe mammalogique breton - GMB), Antoine ROCHE (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL), Alexandre ROUBALAY (Sologne Nature Environnement - SNE), Thomas RUYS (Groupe de recherche et d'investigation sur le faune sauvage – GRIFS & SFPEM), Bastien THOMAS (Groupe Mammalogique Normand - GMN).

Présents en distanciel : Julie BOILLLOT (SFPEM), Camille BRICOUT (SFPEM), Andréa D'HERVE (SFPEM), Christine FOURNIER-CHAMBRILLON (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement - GREGE), Rémi HANOTEL (LPO Champagne-Ardenne), Hélène JACQUES (SFPEM), Simon LACOMBE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive – Centre National de la Recherche Scientifique – CEFÉ-CNRS), Fanny PAPERIN-CARILLO (SFPEM), Yann RAULET (Métropole de Montpellier), Franck SIMONNET (SFPEM).

Excusés : Nicolas FUENTO (LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur), Olivier GIMENEZ (CEFE-CNRS), Johan MICHAUX (GeCoLAB – Université de Liège / Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD), Angélique SOURIAU-VILLEGGER (Sologne Nature Environnement - SNE).



Actualités diverses du PNA

• Brochure « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau »

La brochure « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau », élaborée dans le cadre du PNA avec l'appui et la relecture du Groupe Loutre, a été finalisée. Une fiche d'identité illustrée détaille les principales caractéristiques biologiques, morphologiques et écologiques des espèces suivantes : Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Ragondin, Putois d'Europe, Vison d'Europe, Vison d'Amérique et Rat musqué. Le comportement de nage à la surface de l'eau est décrit pour chaque espèce afin d'apporter des éléments discriminants permettant de les différencier. Cette brochure comporte également des liens vers des vidéos offrant un support visuel supplémentaire. Un millier d'exemple a été imprimé et distribué aux animateurs du PNA Loutre en région. La [version numérique](#) est disponible sur le site internet de la SFEPM.

• Logigramme sur la prise en charge des cadavres de Loutre d'Europe

Fin 2025, un logigramme sur la prise en charge des cadavres de Loutre d'Europe a été élaboré par le réseau SAGIR de l'OFB, en partenariat avec la SFEPM, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le GREGE, le GRIFS et l'ENVT. Les différents cas de figure possibles ainsi que la marche à suivre y sont relevés : suspicion d'une destruction illégale ou d'une mort violente, suspicion d'une maladie réglementée (ex : circulation du virus de l'Influenza aviaire au sein de la faune sauvage), découverte d'un cadavre dont la cause de la mort n'est pas évidente (mortalité "anormale", cadavre découvert hors route) et autres cas (cadavres issus de collisions routières faisant l'objet de prélèvements génétiques dans le cadre du PNA).

Christine Fournier-Chambrillon et Véronique Barthélemy précisent que la découverte d'une loutre positive à l'IAHP (Influenza aviaire) dans les Landes fin 2025 a accéléré les échanges prévus entre le PNA et le réseau SAGIR concernant la prise en charge des cadavres de loutres dont la cause de mortalité est « anormale » (hors collision routière). Quelques semaines après ces échanges, deux loutres ont été retrouvées mortes au niveau des marais de Rochefort et le réseau SAGIR a été très réactif dans la prise en charge des individus pour la réalisation d'autopsies (résultats IAHP par ailleurs négatifs).

Rémi Hanotel se questionne sur la cause de mortalité de la loutre positive à l'IAHP dans les Landes : l'individu est-il mort de l'IAHP, ou bien a-t-il été percuté et ensuite découvert porteur du virus ? Cécile Kauffmann et C. Fournier-Chambrillon indiquent qu'aucune conclusion n'a pu être apportée, l'individu ayant probablement été affaibli par le virus (voile blanc au niveau des yeux parmi les symptômes), ce qui aurait favorisé le risque de collision.

Guillaume Leblanc s'interroge sur le lien à faire avec VetAgroSup (par exemple) pour la réalisation d'analyses écotoxicologiques complémentaires. V. Barthélemy et C. Kauffmann précisent que lors des sessions d'autopsies organisées dans le cadre du PNA (hors SAGIR), des prélèvements sont réalisés pour constituer une banque d'échantillons mise à disposition de structures souhaitant réaliser des études spécifiques, dans le cadre de thèses vétérinaires par exemple. Ces études éventuelles sont réalisées sur financements propres et ne relèvent ni du PNA, ni du SAGIR.

• Formations au nouveau protocole d'autopsies national

C. Kauffmann indique qu'au premier trimestre 2026, deux sessions d'autopsies seront organisées en partenariat avec les écoles vétérinaires de Toulouse (ENVT) et de Nantes (Oniris), afin de former des vétérinaires et étudiants vétérinaires au protocole d'autopsies mis à jour l'an dernier. Ces deux formations, financées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et grâce à un don de l'association « Vétérinaires pour la Biodiversité », seront dispensées par C. Fournier-Chambrillon.

• Etude de prédiction du risque de collisions routières en Bretagne

Simon Lacombe présente son étude réalisée à partir des données du GMB (plus de 330 données récoltées entre 2000 et 2023), dans le cadre de sa thèse doctorale sur la Loutre d'Europe. L'objectif est d'évaluer l'influence de facteurs environnementaux (notamment en lien avec le réseau routier, le réseau hydraulique, l'occupation des sols, l'urbanisation, etc.) sur le risque de collision routière chez la Loutre, et d'identifier les principaux points noirs de collisions. Au vu des résultats, le modèle testé semble

SFEPM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

capable de prédire de manière pertinente le risque de collisions. Ce risque s'avère par ailleurs fortement influencé par la configuration des habitats aquatiques, la présence d'une intersection entre une route principale et une rivière constituant le facteur prédictif le plus déterminant. Une forte corrélation a également été observée entre les collisions routières, la présence de plans d'eau à proximité et la densité de la végétation rivulaire. Ces résultats pourraient être transposés à différentes régions et espèces présentant une écologie similaire, et ainsi aider à planifier des mesures d'atténuation dans des contextes où les données disponibles sont insuffisantes. Un article sera prochainement soumis au Journal of Applied Ecology.

Franck Simonnet précise que les résultats sont impressionnants en terme de prédiction pour la Bretagne: les zones accidentogènes sont ciblées de manière très pertinente. Cet outil pourrait ainsi devenir très utile pour repérer et prioriser les secteurs où aménager des passages à loutres, à adapter selon le contexte et les paramètres environnementaux en région. S. Lacombe reste disponible si certain(e)s souhaitent tester le modèle dans d'autres régions, selon les données disponibles.

Référentiel méthodologique pour le système de validation automatique des données Loutre de l'Observatoire National des Mammifères (ONM)

Fanny Paperin-Carillo resitue le contexte : l'ONM, géré par la SFPEM, centralise, structure et valorise les données sur l'ensemble des mammifères sauvages de France, métropole et outre-mer. Dans ce cadre, un processus de validation scientifique est actuellement mis en place. Un [guide méthodologique pour la validation scientifique des données d'occurrence de Mammifères](#) a été publié. Plusieurs étapes (validation automatique puis validation manuelle) permettent d'attribuer un niveau de confiance à une donnée : certain-très probable, probable, douteux, invalide, non réalisable, non évalué.

La première phase de validation automatique s'appuie sur des contrôles effectués à partir de trois référentiels :

- un référentiel géographique, qui a pour objectif de vérifier si le taxon est observé dans une zone où sa présence a été confirmée récemment. Une carte de référence a ainsi été construite à l'échelle de la maille 10x10 km à partir des données de présence connue de la Loutre, avec deux statuts : « présence expertisée » et « présence à vérifier ou absence ».
- un référentiel de fiabilité de la technique d'observation, qui a pour objectif de renseigner le degré de fiabilité de détermination d'un taxon par rapport à une technique de contact. Pour la Loutre, les techniques suivantes ont été relevées : vu, vu et manipulé, vu par piège-photo, empreintes, épreintes, empreintes et fèces, restes de repas, ADN environnemental. La fiabilité peut être élevée, moyenne, basse, non connue ou méthode non renseignée.
- un référentiel temporel qui permet de contrôler la cohérence entre la période favorable à l'observation du taxon et la date de l'observation renseignée dans la donnée. Dans le cas de la Loutre, la période favorable a été retenue toute l'année.

Ces trois contrôles se combinent et permettent d'attribuer un niveau de validité à la donnée. A la suite de ce premier contrôle automatique, les données qui ressortent en statut douteux ou dont le statut de validation automatique n'est pas cohérent avec le statut de validation local peuvent alors être vérifiées manuellement. Des experts régionaux seront désignés (animateurs en région du PNA Loutre) et auront un compte d'accès Géonature, ce qui leur permettra de valider ou d'invalider les données douteuses.

C. Kauffmann précise que pour les techniques d'observation, il conviendra par exemple de différencier l'ADN sur épreintes de l'ADN environnemental (prélèvement d'eau) car le niveau de fiabilité n'est pas du tout le même.

F. Simonnet demande des précisions sur l'articulation par rapport aux validations régionales. F. Paperin-Carillo indique que la SFPEM est mandatée par le SINP pour valider les données de Mammifères au niveau national. Les contrôles automatiques permettant d'attribuer un niveau de validité se font totalement indépendamment du statut de validité éventuellement renseigné localement. En revanche, la « note de validation automatique » une fois obtenue est comparée au statut de validation local, s'il est renseigné. Si la note locale est "certain, très probable" et la note de validation automatique est "probable", alors la note locale "certain, très probable" est retenue. Pour toute autre combinaison

obtenue, le producteur sera recontacté ou un expert local sera sollicité. Il s'agit évidemment d'éviter de recontacter des producteurs qui auraient déjà fait le travail de validation localement.

C. Fournier-Chambrillon s'inquiète que seules les données détectées en zone de présence connue de l'espèce ne soient validées avec ce système. F. Paperin-Carillo précise qu'au contraire, une donnée relevée en zone d'absence connue de l'espèce obtiendra un statut douteux, ce qui permettra justement de mettre une alerte et d'aller explorer plus en détails la donnée afin d'avoir une expertise locale.

Anthony Le Nozahic indique qu'il a été sollicité en région pour valider toutes les données de chiroptères ressorties en statut « douteux » et se demande si le fonctionnement sera le même pour les données de Loutre. F. Paperin-Carillo précise que pour les chiroptères, les données étaient souvent incomplètes (technique d'observation non renseignée, etc.) ce qui a nécessité de solliciter les experts en région pour bon nombre d'entre elles. Cela ne sera certainement pas le cas pour la Loutre, les sollicitations se feront au cas par cas mais l'objectif est d'éviter au maximum de recontacter les experts en région. Damien Lerat ajoute que les alertes sur des données douteuses peuvent aussi permettre d'orienter les prospections, en envoyant des bénévoles vérifier sur le terrain certains secteurs, etc. C. Fournier-Chambrillon se demande justement si ce référentiel pourrait avoir vocation à alerter les prospecteurs sur les zones à explorer en front de recolonisation, mais F. Paperin-Carillo précise que ce n'est pas l'objectif du référentiel.

R. Hanotel se questionne sur le choix du statut des mailles, les données autour de la forêt d'Orient (Aube), par exemple, étant selon lui invalides. Pour le référentiel géographique, F. Paperin-Carillo insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une carte d'occurrence. Elle précise que chaque expert local sera sollicité par C. Kauffmann pour choisir quelles mailles il souhaite conserver en « présence expertisée » ou en « présence à vérifier / absence » sur ce référentiel géographique. Ensuite, les données ayant obtenu un statut douteux suite à la phase de validation automatique seront éventuellement à vérifier au sein de chaque maille. Il conviendra de faire preuve de vigilance sur les mailles situées en front de recolonisation, insiste R. Hanotel.

Ondine Dupuis s'interroge sur le délai d'obtention des données autres que celles qui sont remontées par les animateurs en région. C. Kauffmann et F. Paperin-Carillo précisent qu'en général les données du SINP (hors période actuelle de services temporairement interrompus) sont récupérées au cours de l'année suivante. La sollicitation des experts régionaux pour validation se fera donc en fonction de ces délais.

D. Lerat souligne le fait que certaines mailles seront à « déclasser » au bout d'un certain temps sans observation, et que ce pas de temps ne sera peut-être pas le même d'une région à l'autre. F. Paperin-Carillo répond qu'il existera forcément une hétérogénéité entre les régions concernant le statut des mailles pour le référentiel géographique, chaque expert se basant potentiellement sur des critères différents. Bastien Thomas attire l'attention sur la prise en compte de la Loutre dans les arrêtés annuels d'interdiction de pièges tuants aux abords des cours d'eau où l'espèce est présente : le pas de temps actuellement recommandé dans la note nationale de la SFEPM est de 10 ans (l'interdiction d'usage de pièges tuants doit s'appliquer dans la commune si des données de présence de la Loutre ont été observés sur les 10 dernières années) : le fait de déclasser une maille au bout de 5 ans, par exemple, risquerait de donner des arguments supplémentaires aux chasseurs-piégeurs concernant la suppression d'une commune dans l'arrêté annuel.

Meggane Ramos précise que le référentiel géographique permettra simplement de garder une vigilance accrue au niveau des mailles en statut « présence à vérifier / absence » mais n'empêchera pas de choisir manuellement le statut de chaque donnée, propos confirmé par F. Paperin-Carillo.

C. Kauffmann conclut en indiquant qu'une réunion du Groupe Loutre dédiée au choix du degré de fiabilité attribué à chaque technique d'observation serait organisée ultérieurement. Chaque expert régional sera quant à lui contacté directement pour l'attribution du statut des mailles au sein du référentiel géographique.

Premiers retours sur le protocole spécifique aux fronts de recolonisation

Ce protocole a été publié fin 2024 suite à un important travail de synthèse et de concertation entre les membres du Groupe Loutre. L'objectif était de le tester sur le terrain dans les régions concernées par des fronts de recolonisation, courant 2025. C. Kauffmann demande aux participants si certain(e)s ont pu le tester, et quels sont leurs retours quant à son efficacité de détection, aux difficultés rencontrés, etc.

Seuls quelques salariés du Grand-Est ont pu tester ce protocole en 2025 (associations LOANA et GEML). G. Leblanc indique qu'il n'était jamais possible de prospecter sur 300 m en amont et 300 m en aval, ou sur plus de 600 m d'un seul côté du point sélectionné. Il était forcément nécessaire de dupliquer le nombre de points par maille, afin d'atteindre un certain linéaire de prospection : entre 12 et 14 points par maille en moyenne. Multiplier le nombre de points par maille (même par trois) en prospectant 50 m en amont et 50 m en aval du point, s'avère moins chronophage que d'essayer de réaliser des transects de 300 m ou plus.

La méthode des ponts (voir p. 13 à 15 du [Guide des méthodes et protocoles de détection et de suivi de la Loutre d'Europe](#)), qui consiste à prospecter les deux berges sur 50 mètres de part et d'autre des ponts sélectionnés dans chaque maille, s'avère être l'une des plus utilisées par les observateurs de terrain. Cependant, comme cela avait déjà été évoqué, cette méthode n'est pas concluante dans certaines régions. En Centre-Val de Loire par exemple, Alexandre Roubalay indique que les ponts et les confluences ne sont pas les points les plus stratégiques pour le marquage de la Loutre : au niveau d'un pont il n'y a que rarement des indices de présence, en revanche, environ 300 ou 400 m plus loin des épreintes ou des coulées peuvent régulièrement être observées. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreuses zones humides et plans d'eau à proximité des cours d'eau, potentiellement davantage exploités et donc marqués par la Loutre.

C. Kauffmann questionne les animateurs en région du PNA Loutre sur la raison pour laquelle le protocole spécifique aux fronts de recolonisation n'a pas été testé cette année. Matthieu Dorfiac indique qu'en Charente le protocole a été présenté aux bénévoles, mais que le linéaire à prospecter ne leur semblait pas réalisable (tant en termes de motivation que de possibilité sur le terrain).

G. Leblanc ajoute que selon lui, en multipliant le nombre de points par maille cela permet de multiplier le nombre d'habitats et donc de zones potentiellement favorables au marquage (plan d'eau, ouvrage d'art, confluence, îlot, tronc, murets, etc.). En revanche, cela s'avère malgré tout très chronophage (pas plus d'une maille dans la journée). Alexandre Martin précise qu'en Pays de la Loire ils réalisent environ 6 à 8 points par maille en général. O. Dupuis ajoute qu'en Franche-Comté, région dans laquelle l'espèce est encore très peu observée, il est difficile de motiver les bénévoles pour réaliser de longs transects : il leur a donc également été recommandé de se focaliser sur les ponts ou autres endroits stratégiques du paysage et de prospecter sur 50 m alentour. O. Hesnard souligne le fait que les ponts présentent l'avantage de mieux conserver les épreintes, celles-ci n'étant pas lessivées par la pluie. D'après F. Simonnet, les ponts ne semblent toutefois pas suffisants pour détecter l'espèce, surtout en front de recolonisation où l'intensité de marquage des individus est nettement plus faible. A. Roubalay confirme qu'en Sologne, le marquage sous les ponts s'observe surtout lorsque l'espèce est présente depuis plusieurs années (tandis que sur les troncs d'arbres au sol, parallèles au cours d'eau, le marquage est quasi systématique). A. Martin précise qu'en Pays de la Loire, c'est plutôt que le contraire qui est observé : les individus fraîchement arrivés marquent beaucoup les premières années, et nettement moins une fois bien installés.

F. Simonnet ajoute que le choix des 600 m de prospection préconisé dans le protocole standard national, provient d'une étude réalisée en Angleterre en zone de présence de la Loutre, qui a analysé le pourcentage de sites positifs en fonction de la longueur prospectée (Jefferies, 1980*). Environ 80 % de probabilité de détection étaient atteints avec 600 m de linéaire. Cela ne s'applique pas dans tout type de contexte, des tests similaires en région seraient donc intéressants.

Les prospections en canoé-kayak sont également validées par la majorité des participants présents, car cela permet d'accéder à des zones inaccessibles depuis la berge (îlots, etc.) mais aussi d'inclure et de sensibiliser les kayakistes à la présence et à la détection de l'espèce.

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

*Jefferies, D.J. (1980). Suggested Programme of Research – pp. 71-72 in : Lenton, E.J., Chanin, P.R.F., Jefferies, D.J., Otter survey of England 1977-79. Nature Conservancy Council, Shrewsbury, 75pp.

Yann Raulet ajoute que si des sites de reproduction d'amphibiens sont bien connus, notamment quand ils sont temporaires (mares en eau en hiver par exemple), il peut s'agir de sites privilégiés par la Loutre ce qui peut permettre de cibler des zones de prospection sans avoir à réaliser de grands linéaires.

Comme cela avait déjà été souligné lors de la rédaction du protocole « fronts de recolonisation », il existe trop d'hétérogénéité entre chaque région pour qu'un unique protocole soit applicable partout et par tous. Des recommandations peuvent a minima être émises, et il convient à chaque structure d'adapter son propre protocole (comme c'est déjà le cas dans de multiples régions).

C. Kauffmann propose que d'ici la fin du PNA, un document synthétique soit réalisé afin de recenser les différents protocoles utilisés en région.

Validation de la carte du type de présence de la Loutre par département

Des cartes du type de présence de la Loutre par département avaient été réalisées par Charles Lemarchand et Christian Bouchardy en 2011 (La Loutre d'Europe - Histoire d'une sauvegarde), permettant d'observer l'évolution entre 1900 et 2011. Les animateurs en région du PNA Loutre ont été sollicités en 2025 afin de déterminer un niveau de présence de l'espèce dans chaque département sur les dix dernières années : commune, localisée, très rare, présumée disparue.

C. Kauffmann interroge les membres du Groupe Loutre sur le choix d'une méthodologie basée sur des critères plus objectifs, la sélection du niveau de présence pour chaque département ayant été réalisée à dire d'experts :

- le pourcentage de mailles positives à la présence de l'espèce au sein d'un département, qui ne serait cependant probablement pas suffisant pour différencier le niveau « présence localisée » du niveau « présence très rare »,
- le nombre d'indices de présence relevés au sein du département sur une période donnée : ce nombre n'est toutefois sûrement pas représentatif du niveau de présence de l'espèce (le nombre d'indices n'étant pas corrélé au nombre d'individus et étant très variable selon l'effort de prospection), et il ne permettrait pas non plus de différencier le niveau « présence commune » du niveau « présence localisée ».

R. Hanotel souligne qu'il serait nécessaire d'employer la même méthodologie que celle utilisée par C. Lemarchand et C. Bouchardy à l'époque, afin de pouvoir comparer les cartes. Cependant, en l'absence de suivi de l'espèce sur le territoire le siècle dernier, pour la réalisation de ces cartes les auteurs s'étaient basés sur des enquêtes historiques réalisées au sein de chaque département (consultation d'archives, de registres des piégeurs, etc.) et par époques, puis sur les chronologies diachroniques du retour de l'espèce. C. Fournier-Chambrillon propose donc de réaliser deux cartes de présence par département : la carte d'ores et déjà réalisée pour 2025 (à dire d'experts) qui sera comparable aux cartes précédentes, et une carte utilisant une méthodologie plus scientifique (à déterminer) qui permettra de voir si les résultats se recourent.

Par rapport à la carte proposée pour 2025, R. Hanotel et A. Roubalay suggèrent de passer les départements de la Haute-Marne (52) et du Loir-et-Cher (41) en « absence présumée » et « très rare », respectivement.

Il est décidé de tester les résultats en considérant un pourcentage de mailles positives pendant 10 ans par département, notamment pour différencier « localisée » de « très rare » :

- présence commune : au-delà de 50 % de mailles positives à la présence de l'espèce pendant 10 ans,
- présence localisée : entre 10 et 50 % de mailles positives à la présence de l'espèce de manière permanente pendant les 10 ans,
- présence très rare : en-dessous de 10 % de mailles positives à la présence de l'espèce et/ou uniquement de manière ponctuelle (certaines années seulement pendant les 10 ans),
- absence présumée de l'espèce (proposition de C. Fournier-Chambrillon) : absence totale d'indices sur les 10 dernières années.

Si les résultats obtenus se recourent avec le dire d'experts, cela permettra de valider la carte proposée lors de la présente réunion (période 2014-2025).

Choix d'une échelle hydrographique pour une carte de présence de la Loutre

Un projet de carte de répartition de l'espèce à l'échelle hydrographique est prévu pour 2026-2027. C. Kauffmann demande l'avis du Groupe Loutre quant au choix de l'échelle la plus appropriée pour une représentation au niveau national : région, secteur, sous-secteur ou zone hydrographique.

La Bretagne est prise pour exemple avec sa carte de répartition par bassin versant (zone hydrographique), échelle qui risquerait d'être trop fine pour obtenir une carte suffisamment lisible au niveau national. Au niveau régional, B. Thomas précise que le secteur hydrographique s'avère être trop grossier car cela recoupe d'autres bassins sans présence de l'espèce.

D'après C. Fournier-Chambrillon, la complexité vient du fait que les zones ou les secteurs hydrographiques peuvent correspondre à des linéaires de cours d'eau très variables, le découpage étant administratif et non pas écologique ou géographique. Il conviendrait de choisir une échelle qui englobe *a minima* le domaine vital moyen d'un individu. D'après F. Simonnet, l'échelle du secteur hydrographique pourrait convenir au niveau national.

Il est convenu de tester l'échelle qui conviendra le mieux via un logiciel SIG, en croisant les mailles de présence de la Loutre avec les différentes échelles hydrographiques. Une carte par « grand cours d'eau » telle que celle existante pour le Castor d'Europe est également évoquée, mais ne semble pas forcément pertinente pour la Loutre.

Validation d'un protocole de désinfection du matériel de terrain lors des prospections Loutre

Ce document a été élaboré suite à une proposition faite lors du COPIL national du PNA en mars 2025, afin d'apporter des recommandations aux naturalistes réalisant des prospections à la recherche d'indices de présence de la Loutre, dans le but d'éviter la propagation de pathogènes (notamment ceux pouvant affecter les amphibiens et les écrevisses).

Camille Fraissard et F. Simonnet ont relevé, en amont de la réunion, le fait que la réglementation relative à l'utilisation du Virkon S® avait changé depuis le 1^{er} janvier 2026. En effet, l'usage professionnel du Virkon® en tant que produit biocide est désormais soumis à une obligation de [Certibiocide](#) : toute personne qui manipule ou fait l'acquisition de ce type de produit pour un usage professionnel doit être titulaire de ce certificat, attestant d'une formation réglementaire sur l'usage sûr et raisonné de ce produit. La formation peut être suivie en présentiel ou en visioconférence, en général sur une journée. L'évaluation se fait via un QCM en fin de formation et un certificat nominatif est délivré, valable 5 ans.

C. Fraissard précise que la DREAL Occitanie leur autorise désormais l'utilisation du Virkon S®, mais uniquement pour une désinfection de retour au local et non pas sur le terrain, en extérieur.

Via O. Dupuis, sa collègue Alix Michon indique que l'eau de Javel n'est plus recommandée dans le protocole de la LPO Bourgogne-Franche-Comté car une mauvaise estimation de la concentration en NaCl peut faire de ce produit une substance très polluante. L'éthanol à 70% est ainsi préféré. L'ensemble des personnes présentes s'accordent à dire que l'eau de Javel n'est de toute façon pas utilisée de leur côté. Il est convenu de supprimer ce produit du protocole et de conserver uniquement l'éthanol et le Virkon S® en ajoutant des informations sur la nouvelle réglementation et en apportant des recommandations plus strictes sur l'utilisation de ce dernier.

C. Fournier-Chambrillon ajoute toutefois que l'éthanol est efficace sur un bien moins large spectre de virus et de bactéries que le Virkon S®. La rémanence de ce dernier, s'il est utilisé loin du cours d'eau et au vu de son évaporation rapide au soleil, est probablement limitée. De plus, le fait de désinfecter sur place (loin du cours d'eau) évite le transport éventuel de pathogènes dans le véhicule ou jusqu'au local, ainsi que la nécessité de s'équiper de plusieurs paires de bottes. Cependant, il conviendra de suivre la formation Certibiocide afin de connaître les recommandations qui y sont faites. Un collègue d'O. Hesnard au CPIE 61 a prévu de suivre cette formation prochainement, un retour d'expérience pourra ainsi lui être demandé.

C. Fraissard propose qu'une caisse en plastique contenant un fond de solution Virkon S® soit emportée sur site, afin de désinfecter le matériel par trempage tout en évitant tout déversement à l'extérieur.

Y. Raulet se réfère à la photo utilisée en p. 5 du document, qui représente l'étape de désinfection des bottes sur le terrain : le choix de cette image n'est pas le plus adapté car cela laisse supposer que la désinfection se fait dans la nature, or il est conseillé d'éviter tout déversement du produit dans le milieu naturel. Une remarque similaire est faite par C. Fournier-Chambrillon concernant la photo en p.2 sur laquelle on voit de nombreux prospecteurs réaliser un transect dans le lit de la rivière. Il conviendrait ainsi, en plus de la suppression de cette photo, de spécifier dans les principes généraux qu'il est déconseillé dans la mesure du possible de prospecter dans les cours d'eau et de préférer les berges, en petits groupes. B. Thomas ajoute qu'il existe aussi des interdictions par arrêté préfectoral de pénétrer dans le lit du cours d'eau (pour les cours d'eau de première catégorie) en période de frai des salmonidés et des lamproies, ainsi qu'en zone de présence des moules perlières. Ces informations seront ajoutées dans le document.

V. Barthélemy s'interroge sur la définition des « sites » : quand considère-t-on que l'on change de site et qu'il convient de désinfecter le matériel ? O. Dupuis cite les recommandations de sa collègue : « On considère que l'on passe d'un site à un autre, et donc qu'un changement d'équipement ou l'application complète (nettoyage et désinfection) du protocole d'hygiène est nécessaire, si :

- les sites sont distants de plus de 500 mètres (distance adaptable en fonction du contexte local) et/ou,
- une barrière géographique naturellement infranchissable par les amphibiens sépare des secteurs de prospection (par ex. autoroutes, falaises, cultures intensives, etc.) et/ou,
- les sites sont liés à des bassins versants topographiques différents et/ou,
- l'un des sites est suspecté ou connu pour abriter un ou des agents infectieux de la faune sauvage. »

E. Poncet souligne l'importance de recommander la réalisation des prospections de l'amont vers l'aval.

Ce document sera finalement présenté sous forme d'une notice de recommandations visant à limiter le dérangement des espèces protégées ainsi que le risque de transmission de pathogènes lors des prospections à la recherche d'indices de présence de la Loutre, incluant un protocole de désinfection du matériel de terrain.

Informations des régions – Discussions libres

D. Lerat propose de parler de l'après-PNA et de la poursuite possible d'actions en région. V. Barthélemy indique qu'il n'existe aucun positionnement officiel de l'Etat concernant la reconduite ou non d'un troisième PNA tant que l'évaluation du PNA en cours n'est pas réalisée. Le CNPN donnera son avis quant au bilan final du PNA (d'ici 2029), puis le Ministère se prononcera concernant la suite à donner.

Les animateurs du PNA en région s'inquiètent des possibilités de pouvoir décliner des PRA en l'absence d'un PNA. Les plans nationaux permettent de légitimer le financement d'actions en région. G. Leblanc précise que le Grand-Est fait face à la même situation que les autres régions il y a 10 ans avec le retour de la Loutre sur le territoire, et qu'un PNA s'avère nécessaire à la mise en place d'actions localement. Il ajoute que les Agences de l'Eau légitiment également leurs participations financières en se basant sur le statut d'espèces à PNA. Ces propos sont confirmés par D. Lerat côté Bourgogne-Franche-Comté, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

V. Barthélemy ajoute que les DREAL peuvent décider de financer des PRA sur la base des outils produits dans le cadre d'un PNA, même si ce dernier n'est pas reconduit : c'est le cas pour plusieurs PRA qui concernent d'autres espèces sur le territoire. Chaque DREAL est en tout cas libre d'octroyer des financements selon sa propre stratégie en région.

F. Simonnet souligne l'intérêt d'un PNA Mammifères semi-aquatiques, en plus du PNA Castor en cours de rédaction, ce qui permettrait notamment d'inclure le Campagnol amphibie par exemple. Les arguments en faveur d'un tel PNA sont en tout cas multiples.

Thomas Ruys indique, au nom de la SFPEM, que la rédaction d'un troisième PNA dédié à la Loutre n'est pas nécessairement prévue mais que l'éventualité d'un PNA Mammifères semi-aquatiques incluant l'espèce peut être considérée. Le Vison d'Europe ne pourra pas être inclus au vu du PNA déjà en cours, mais une articulation pourrait éventuellement se faire avec le plan Castor actuellement en phase de rédaction par Camille Bricout (SFPEM), en lien avec la SNPN et l'OFB. Cependant, l'animation d'un PNA Mammifères semi-aquatiques nécessiterait probablement plusieurs ETP, et donc l'obtention d'un financement plus conséquent que pour l'animation du PNA Loutre actuel.

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

B. Thomas souligne l'importance de prévoir des programmations pluriannuelles dans les demandes de financement (au moins sur 2-3 ans) pour anticiper la poursuite d'actions post-PNA Loutre.

Il en profite pour aborder le sujet de l'aménagement des ouvrages d'art en faveur de la Loutre et de l'accompagnement technique des associations en région. Il existe un besoin collectif d'échanger sur les différents types d'aménagement et matériaux utilisés, de manière à harmoniser les méthodes entre les différentes régions. T. Ruys précise qu'un guide technique est déjà en cours de rédaction pour le Vison d'Europe, en partenariat avec la LPO et le GREGE : les préconisations qui y sont faites seront tout à fait adaptables au cas de la Loutre.

De multiples documents existent déjà en région, il est donc proposé de réaliser pour la fin du PNA un recueil de documents techniques sur les aménagements, les travaux sur cours d'eau et l'amélioration de la qualité des habitats en faveur de la Loutre (tant sur les aménagements que les aspects réglementaires). En parallèle, comme cela avait déjà été évoqué lors de la précédente réunion du Groupe Loutre et suite au [webinaire organisé sur la plateforme Idealgo](#), un nouveau groupe de travail verra prochainement le jour sur la thématique de l'aménagement des ouvrages d'art afin de permettre aux membres d'échanger sur leurs retours d'expérience, les aspects techniques, les coûts et l'accompagnement des gestionnaires d'ouvrages.

M. Ramos ajoute que des retours d'expérience sur les dysfonctionnements des aménagements s'avèreraient également très utiles. Un [poster sur l'efficacité des passages à loutres existe déjà au GMB](#), mais il est relativement ancien.

D. Lerat informe qu'en Bourgogne-Franche-Comté, un financement obtenu via le Fonds Vert va permettre de débiter la rédaction d'un guide technique sur la prise en compte de la biodiversité (de manière générale) au niveau des ouvrages d'art. Cela inclura les chiroptères, les oiseaux, les mammifères semi-aquatiques, etc.

C. Kauffmann rappelle que lors du séminaire inter-PNA organisé par la SHF en novembre dernier, le sujet d'outils de mutualisation des PNA avait été évoqué, avec notamment la création d'un site internet dédié aux PNA. Un centre de ressources pourrait ainsi être envisagé, afin de mettre à disposition les différents guides techniques en faveur des espèces à PNA.

Annonces de colloques :

- C. Fournier envisage de présenter un poster ou une communication sur les autopsies et résultats des analyses écotoxicologiques menées sur la Loutre et le Vison d'Amérique en Nouvelle-Aquitaine, lors du 36^{ème} Colloque Européen sur les Mustéolidés qui aura lieu en Pologne en octobre 2026.

- C. Kauffmann et S. Lacombe réaliseront une présentation sur le PNA Loutre (avec focus sur les actions 3, 4 et 5) et sur les résultats de sa thèse doctorale, respectivement, lors de la journée de conférences organisée dans le cadre du projet Interreg Belgique – Pays-Bas qui se tiendra le 12 mars 2026 à Anvers.

- T. Ruys informe que le prochain colloque francophone de mammalogie sera organisé à Couvin (Belgique) au sein du parc national de l'Entre Sambre et Meuse, du 23 au 25 octobre 2026. La thématique sera la suivante : « Les mammifères dans les zones protégées ».

La réunion se clôture à 12h et l'ensemble des participants est remercié.

Cécile KAUFFMANN, animatrice du PNA Loutre 2019-2028
04/03/2026